



ACTES DU SÉMINAIRE Culture-Justice

L'accessibilité à la culture pour les personnes
placées sous main de justice

Lundi 7 octobre 2013
Angoulême

Théâtre d'Angoulême, scène nationale



LE MUSÉE D'ANGOULÊME



**« L'accessibilité à la culture pour les
personnes placées sous main de justice »**

Lundi 7 octobre 2013

Angoulême

Théâtre d'Angoulême, scène nationale

Le SESCO (Services Éducatifs des Structures Culturelles d'Angoulême) est un groupe de travail et de réflexion qui réunit les médiateurs des structures culturelles d'Angoulême : Archives Départementales de la Charente, Bibliothèques municipales, Médiathèque du GrandAngoulême, CDDP de la Charente, Festival International de la Bande Dessinée, FRAC Poitou-Charentes, Musée du papier, Musée d'Angoulême, Pôle d'éducation artistique et de formation au cinéma et à l'audiovisuel du Poitou-Charentes, Archives municipales d'Angoulême, Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE), Cité internationale de la bande dessinée et de l'image, Festival Musiques Métisses, La Nef GrandAngoulême, le Théâtre d'Angoulême - scène nationale, Via Patrimoine, École d'arts plastiques du GrandAngoulême.

Le SESCO est né à l'initiative des médiateurs qui ont souhaité coordonner leurs actions et mettre en place des projets communs afin d'élargir et de croiser les publics des structures culturelles. Ce réseau est fondé sur le principe de l'échange professionnel autour des pratiques de la médiation et vise, par l'enrichissement de chacun à améliorer l'accueil des publics. Des groupes de réflexion thématiques ont émergé de problématiques communes. La mise en commun par les médiateurs des expériences de l'accueil et des interventions auprès de publics de personnes détenues et de jeunes sous protection judiciaire, les ont conduits à créer un groupe de travail «culture/justice».

La signature d'un protocole de coopération en octobre 2012 pour l'action culturelle auprès des publics placés sous main de justice, entre respectivement la Direction Inter-régionale des Services Pénitentiaires (DISP) de Bordeaux, la Direction Inter-régionale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (DIRPJJ) Sud-Ouest et la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) de Poitou-Charentes a conduit les médiateurs du SESCO à élaborer avec ces partenaires un séminaire sur ce sujet.

Ce séminaire visait à sensibiliser et former les professionnels de la médiation, les acteurs culturels, les directeurs et personnels pénitentiaires et PJJ à l'action culturelle auprès des publics sous main de justice.

Il s'est déroulé en deux temps.

En début de journée, les intervenants se sont attachés à poser le cadre législatif et institutionnel et ont abordé les enjeux de l'action culturelle pour les personnes placées sous main de justice.

Dans l'après-midi, des tables rondes ont permis d'aborder les éléments pratiques indispensables pour monter une action et pour la valoriser.

MATINEE EN PLENIERE

Accueil et présentation de la journée

Gérard Lefèvre, directeur du Théâtre d'Angoulême

Alexandre Bohn, directeur du FRAC Poitou-Charentes

Gilles Ciment, directeur de la Cité internationale de la bande dessinée et de l'image

Anne-Christine Micheu, directrice régionale des affaires culturelles

Stéphane Marchais, médiateur au FRAC Poitou-Charentes et membre du SESCO

Damien Goursaut, SPIP 16

En introduction à cette journée, Gérard Lefèvre, directeur du Théâtre d'Angoulême a tenu à souligner l'importance de la collaboration observée entre les différents directeurs de structures culturelles, qui, dans une ville moyenne comme Angoulême, se révèle à la fois être une chance et une opportunité. Plus largement, il a salué la qualité des relations entre les médiateurs, à travers le SESCO, qui a permis la mise en place de cette journée.

Alexandre Bohn, directeur du FRAC Poitou-Charentes, a ensuite précisé que les FRAC, fils de la décentralisation, fêtaient leurs dix ans d'existence. Ce mouvement, impulsé par le ministère de la Culture, doit selon lui aller bien plus loin, à la conquête de tous les publics. Cette journée est l'occasion de mettre en avant les pratiques pour aller vers le public sous main de justice.

Gilles Ciment, directeur de la Cité internationale de la bande dessinée et de l'image, a souhaité mettre en avant ces actions qui brassent tous les publics, ainsi que les rencontres qui facilitent ces collaborations.

Anne-Christine Micheu, directrice régionale des affaires culturelles, a rappelé que depuis Malraux, l'accès à la culture est la mission prioritaire du ministère, d'autant plus qu'il s'agit d'un droit fondamental de l'homme au même titre que l'éducation ou la santé. Cette direction est maintenue depuis des années, et évolue vers un objectif de démocratisation, afin de toucher tous les publics. Elle salue sur ce point le travail des médiateurs de la ville d'Angoulême, personnellement et collectivement, car le rayonnement culturel plus intense observé dans les territoires éloignés est souvent le fruit de collaborations. Cette journée de réflexion est l'occasion de mettre en avant les bonnes pratiques déjà existantes pour permettre à de nouvelles idées d'émerger. La convention entre le ministère de la Culture et celui de la Justice se décline également au niveau régional, et les actions de partenariats menées dans la région Poitou-Charentes sont tout à fait remarquables. L'action des médiateurs reste encore trop souvent peu visible, alors que sans leur travail de fond d'appropriation et de transmission, la culture serait sans doute un luxe.

Stéphane Marchais, médiateur au FRAC Poitou-Charentes, a ensuite présenté le SESCO, le groupe de travail et de réflexion des médiateurs des structures culturelles d'Angoulême. Déjà organisateur d'un premier séminaire sur le thème Culture et Handicap il y a trois ans, cette journée est à l'initiative du SESCO, avec le principe d'échange de savoirs professionnels, pour ouvrir un espace de travail entre les acteurs de la Justice et de la Culture. Ce moment de rencontre et d'échange a été pensé pour permettre de former et de sensibiliser les acteurs culturels aux actions auprès des personnes sous main de justice.

Damien Goursaut du SPIP 16 a rapporté à quel point le SPIP Charente est actif

culturellement. Son partenaire le plus ancien est le Théâtre d'Angoulême, qui depuis 2010, a mené différents ateliers, à la fois en direction des hommes et des femmes, d'une durée moyenne de 10 heures.

Le Musée d'Angoulême a également mis en place depuis 2010 un partenariat, sous la forme de conférence à la Maison d'Arrêt et d'une visite du musée pour les détenus ayant la possibilité d'obtenir une permission.

Le FRAC fixe depuis 2010 quatre rendez-vous annuels, comprenant une conférence avec une œuvre et une visite pour certains détenus.

La NEF a mis en place un concert en 2010, à la période de la fête de la Musique

La Maison des Auteurs, en 2010 et 2012, a organisé un atelier BD, ainsi qu'un prix Intramuros décerné par les détenus à un auteur de romans policiers.

L'association Poitou-Charentes Cinéma et la MJC Aliénor d'Aquitaine ont proposé des discussions autour de films à Vivonnes.

Musiques Métisses et les bibliothèques rapportent des actions trop antérieures pour être significatives.

Cette journée présente dans un premier temps le cadre législatif et culturel, puis les enjeux de la pratique culturelle. Des récits d'expériences ponctuent la journée. Les interventions sont modérées par Marie Restoin, de la Cité Internationale de la Bande Dessinée.

Ce séminaire a accueilli 37 médiateurs, 18 personnes de l'administration pénitentiaire, une personne de la PJJ et 13 artistes et thérapeutes.

Présentation du protocole de coopération pour l'action culturelle auprès des publics placés sous main de justice

Morrad Benxayer, adjoint au chef du département de la politique des publics, département de la politique des publics, direction générale des patrimoines, ministère de la culture.

Morrad Benxayer a commencé son intervention en rappelant que les actions de médiation doivent être valorisées. Il faut selon lui mieux appréhender la connaissance des publics à travers leur observation.

La collaboration entre le ministère de la Justice et le ministère de la Culture existe depuis plus de 25 ans et permet une politique culturelle de qualité pour les personnes sous main de justice, dans l'idée de permettre l'accès de tous aux œuvres d'art. Cette démarche met en avant trois enjeux : la construction d'une identité citoyenne, l'inscription dans un processus de re-socialisation et la possibilité d'acquérir des compétences professionnelles.

Le premier protocole passé entre les deux ministères date de janvier 1986 et vise à valoriser le rôle du personnel pénitentiaire ainsi qu'à associer les instances locales dans la proposition d'une politique culturelle.

En 1990, le mode d'action est plus défini et inclut le recours à des professionnels et la nécessité de l'évaluation de l'action réalisée.

La circulaire d'application du 30 mars 2009 associe le personnel pénitentiaire et les familles des personnes sous main de justice à l'action culturelle.

En 2012, des fiches pratiques pour mettre en place des actions culturelles ont été créées.

L'éducation artistique et culturelle est aujourd'hui reconnue et entre dans la conception d'un parcours artistique qui accompagne le citoyen tout au long de sa vie, et non plus seulement durant le temps périscolaire.

Plusieurs principes semblent incontournables dans la mise en œuvre de la collaboration institutionnelle. La formation professionnelle des intervenants et du personnel pénitentiaire est un élément qui influe sur la réussite d'un projet. Le personnel pénitentiaire doit se familiariser avec le monde culturel. Il s'agit de deux mondes différents, de deux logiques distinctes. La formation en amont ouvre des possibilités de compréhension de part et d'autre. Le conventionnement est une étape importante qui cadre et pérennise l'action. Enfin, l'évaluation permet de conclure l'action tout en prenant le recul nécessaire pour porter un regard objectif sur ce qui a été mis en œuvre.

Dans cette collaboration, la DRAC a une action d'expertise et permet la signature de conventions et accompagne les différents domaines culturels abordés, à savoir la lecture, le spectacle vivant, la création artistique, le patrimoine...

Certaines actions s'intègrent dans des actions nationales de médiation comme « Passeurs d'Images », les « Portes du temps », « Dessiner la vie » avec le CNC, etc.

En 2011, une étude a été menée par un sociologue, proposant un état des lieux des projets culturels destinés aux personnes sous main de justice. Les résultats mettent en avant le mode de fonctionnement des projets, afin de relever et comprendre les freins possibles. Des rencontres comme aujourd'hui peuvent être l'occasion de signer des conventions ou d'entamer des partenariats. Cette journée illustre des démarches de coopération, questionne le rôle des acteurs impliqués, le sens de la culture et le rapport à la peine.

La politique culturelle menée avec la Direction de l'Administration Pénitentiaire (DAP) et la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) auprès des personnes placées sous main de justice

Nathalie Faure, chargée du développement culturel à la justice, Bureau des Politiques Sociales d'Insertion à la DAP.

Maud Guivarch, chef de la section « articulation des acteurs » au Bureau des partenaires institutionnels et des territoires (K3), sous-direction des Missions de Protection Judiciaire et d'Éducation (SDK), direction de la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ).

Nathalie Faure a tout d'abord mis en exergue l'inscription du développement de la culture dans le droit pénitentiaire, où pas moins de 20 articles concernent les actions culturelles en milieu carcéral.

Chaque jour, un détenu doit avoir au moins une activité, travail, formation, activité culturelle, etc. La culture favorise l'insertion sociale et professionnelle. À travers les actions permettant l'expression, le travail en groupe, l'autonomie, les personnes sous main de justice trouvent un moyen de se remobiliser dans un projet de vie ou professionnel.

Il faut développer l'offre culturelle pour qu'elle entre dans le milieu carcéral. Lier le dehors et le dedans pour développer une offre culturelle quantitative, qualitative et adéquate. Il est important que les intervenants culturels soient qualifiés et puissent prendre en compte les exigences du milieu carcéral. Ces actions peuvent être abordées comme une manière de favoriser le lien avec les familles. Le personnel pénitentiaire doit être formé aux intérêts et aux enjeux de l'action culturelle.

Ces actions peuvent bénéficier d'un cofinancement avec la DRAC, qui a un conseiller délégué à cette mission. Dix chargés de missions sont cofinancés par la DISP et la DRAC. Parmi les actions mises en place dans le cadre de ce dispositif, nous pouvons citer le Château de Versailles qui accueille chaque année des TIGistes (TIG : Travaux d'Intérêt Général) ou le Grand Palais qui propose des expositions dans des centres pénitenciers. La Fondation M6 propose quant à elle des ateliers de création multimédia et soutient la diffusion en finançant les canaux internes de vidéos.

La DAP met en place certaines orientations comme la lutte contre l'illettrisme, le développement de la culture, les actions d'éducation à l'image, le développement des actions en lien avec le spectacle vivant ou le développement des projets innovants (protection de la nature, ateliers culinaires...).

Maud Guivarch a parlé plus particulièrement des adolescents. Un public spécifique amène à penser chaque projet de manière particulière pour être adéquat. Ils doivent réveiller ou révéler des compétences, que ce soit dans la prise en charge de mineurs en danger ou de mineurs délinquants.

L'administration centrale définit les orientations. L'idée est d'impulser une dynamique régionale, très liée à la pluridisciplinarité. La PJJ développe un certain nombre de médias et d'activités de jour. Les mesures judiciaires étant décidées par un magistrat, elles peuvent permettre aux mineurs d'évoluer, de se remobiliser. Les activités proposées sont à la fois un défi mais aussi un point pour entrer en relation avec les jeunes, cela permet d'ouvrir des portes et de leur faire découvrir un monde artistique dont ils sont bien souvent exclus. La culture est un fondement de cohésion sociale et ces activités peuvent être un premier pas vers la resocialisation.

Les atouts et les limites de l'intervention culturelle en milieu carcéral

Les contraintes de l'intervention culturelle

Maryvonne Meslet, UPPI, unité des politiques publiques d'insertion, direction interrégionale des services pénitentiaires, Bordeaux

Geneviève Chevallier conseillère technique et Delphine Luu, responsable des politiques institutionnelles (RPI), DTPJJ Poitou-Charentes

Maryvonne Meslet

La direction inter-régionale des services pénitentiaires de Bordeaux gère trois régions : Poitou-Charentes, Limousin, Aquitaine, chacune possédant son propre service pénitentiaire.

Les contraintes de mise en œuvre d'un projet culturel sont liées au rythme de vie et à la sécurité, et la première surprise pour l'intervenant qui intervient en milieu pénitentiaire est les conditions de circulation des personnes et l'usage du temps. Les activités s'immiscent dans une organisation préexistante, car il y a des activités prioritaires. Toute personne extérieure peut générer des problèmes de sécurité ou des risques, et donc nécessite des contrôles supplémentaires. Les détenus sont accompagnés dans tous leurs mouvements, il faut donc que le personnel soit convaincu du bien-fondé des activités culturelles, en montrant par leur attitude qu'il est convaincu.

Le temps d'incarcération est variable, de quelques mois à plusieurs années. Quand l'intervenant programme une activité culturelle, il n'est pas certain que les personnes seront présentes lorsque l'activité débutera. Il n'y a donc pas de groupe stable. Les intervenants sont également confrontés à des problèmes d'espace : en milieu fermé, les salles ne sont pas toujours adaptées et il y a une concurrence entre les activités au sein de l'établissement. Le travail et les formations professionnelles qui sont rémunérés sont prioritaires avec obligation d'assiduité. Les journées sont plus courtes qu'à l'extérieur. Les activités culturelles entrent également en concurrence avec le sport, les promenades, qui appartiennent aux activités dites de loisirs.

La réussite du projet dépend aussi de la représentation que les détenus ont de la culture. Il y existe un phénomène d'auto-exclusion de la culture, perçue comme un monde étranger, dont les détenus ne se sentent pas concernés. À titre d'exemple, 26% sont en échec au bilan de lecture, 28% ont suivi des cursus courts ou ont été en échec scolaire, 41% n'ont pas de CAP, 48% ne possèdent pas de diplôme, 48% ne parlent pas français.

Il faut donc que les détenus trouvent un intérêt à suivre l'activité. La communication est difficile, il faut souvent faire du démarchage individuel.

L'autre média susceptible d'impliquer le détenu dans une activité culturelle est le personnel carcéral. Si celui-ci est convaincu que l'activité culturelle est essentielle et pas seulement de l'ordre du passe-temps, alors il incitera de façon directe ou non les personnes à participer à l'activité.

Il existe un protocole national quant à la formation du personnel. À Bordeaux, des formations croisées existent, qui rassemblent les personnels du Théâtre des quatre saisons et de l'établissement pénitentiaire de Gradignan. Ces formations débutent par deux journées de sensibilisation : les opérateurs culturels visitent l'établissement pénitentiaire afin de mieux comprendre les aléas de la conduite de projet culturel en milieu carcéral (lenteur, difficulté d'accès aux salles). La deuxième journée consiste à inverser les rôles ; le personnel pénitentiaire assiste au montage d'un spectacle et prend conscience des contraintes, objectifs, difficultés des acteurs culturels. Comme le remarquait le directeur du théâtre, cet échange de vécu crée des liens très forts entre les deux équipes, et « voit

émerger une nouvelle relation entre deux mondes qui ne se connaissaient pas ».

Delphine Luu

La PJJ Poitou-Charentes est constituée de cinq unités éducatives en milieu ouvert, deux autres en milieu fermé, et un établissement dont le placement est axé sur le développement d'activités de jour. Les mineurs sont reçus à la maison d'arrêt d'Angoulême. Depuis quelques années, il existe une présence continue d'éducateurs au sein de la maison d'arrêt d'Angoulême. La circulaire du 24/05/93 prévoit une prise en charge la plus individuelle possible et l'accès aux activités éducatives, sportives et culturelles. Les agents de la PJJ sont très sensibles à la question de la culture. À Angoulême, les éducateurs utilisent la culture pour travailler le projet de sortie du jeune, à travers des ateliers alimentation autour de la gastronomie, des ateliers d'Art-thérapie, des ateliers d'initiation à la presse autour de l'écriture. L'écrit est très important, car ces jeunes n'ont pas accès facilement à l'écrit. Ce projet se mène donc en lien avec les bibliothèques mais les difficultés sont nombreuses :

- difficultés liées à la sécurité
- tensions très fortes qui font annuler les activités
- le manque de temps, car les éducateurs sont très sollicités en temps d'entretien individuel ou écrit de transfert, incidents, lien avec les familles. Même lorsque le groupe est restreint, les éducateurs travaillent le B.A.BA du vivre ensemble (hygiène, courtoisie).

Geneviève Chevalier

L'intervenante rappelle qu'il y a cinq unités en milieu ouvert sur le territoire et une unité d'activité de jour à Niort. Les mineurs en milieu ouvert sont confiés au service et placés en structure associative, sous l'égide de la Protection Judiciaire de la Jeunesse ou restent dans leurs familles. Les activités culturelles sont intéressantes pour les professionnels, car elles entraînent valorisation et socialisation pour les mineurs. La mise en œuvre d'un projet culturel subit les contraintes de l'éloignement et les difficultés de mobilité des jeunes répartis sur le territoire rural. Les parents ne peuvent bien souvent pas emmener les jeunes sur le lieu de l'activité.

Il existe deux types d'activités :

- *Les alternatives aux poursuites* : l'individu a commis une infraction, le procureur lui propose une mesure de réparation ou un stage de citoyenneté. À Poitiers, une activité théâtrale avec un comédien a été mise en place pour douze jeunes afin d'aborder la question de la citoyenneté. Le premier jour était consacré à la prise de parole autour de ce thème, le deuxième jour au montage de saynètes, qui ont été présentées aux parents, à des membres de la PJJ, au substitut du procureur, en tout à une quarantaine de personnes. Le bilan de cette action a été très positif, puisque les jeunes ont exprimé leur satisfaction et ont conclu en disant « j'ai compris, je ne recommencerais pas ». Les parents ont été surpris par leurs enfants qui se sont surpassés.
- *Les unités d'activités de jour avec une action à dimension d'insertion* : un exemple est le projet Art et insertion, mené par Marc Patural. Le travail se mène en continu, sur une semaine. Depuis trois ans les jeunes sont constamment présents. Le projet a été financé par la DRAC et la DRJSCS qui ont reconnu la valeur de ces jeunes en grande difficulté ; la fondation de France, la Caisse d'épargne, la mairie de Niort, la mission locale, la Cité internationale de la bande dessinée et de l'image ont soutenu le projet.

Récit d'expérience en milieu ouvert
Atelier de pratiques avec un artiste (3 jours, juin 2013) : Thomas Tilly,
musique concrète et improvisée.

Guillaume Chiron, médiateur culturel au Confort Moderne, Poitiers
Sandra Defoulounoux, SPIP 86

Découverte des métiers du spectacle, des techniques d'enregistrement sonore et création d'une installation sonore. Exposition au Confort Moderne lors de «Bruisme», Festival des musiques libres.

Le projet a été mené par l'artiste Thomas Tilly, musicien qui vit à Nantes. Il pratique le « feel recording », pratique artistique consistant à enregistrer un environnement sonore et à en utiliser une partie pour le diffuser. À titre d'exemple, « Rainforest », 1973 de David Tudor est une œuvre de référence du « feel recording ». Thomas Tilly réalise des sculptures sonorisées, chacune d'elle étant suspendue en l'air, diffusant son propre son. L'artiste a proposé de refaire une partition avec des personnes sous main de justice, et de présenter ce travail au festival de « Bruismes », festival des musiques libres, à Poitiers. Pour cela, il a sollicité des partenaires, et présenté le projet au service pénitentiaire en milieu ouvert pour que le personnel d'insertion et de probation communique l'information à des personnes dans le but de former un groupe cohérent.

Le succès était au rendez-vous puisque huit personnes ont manifesté leur volonté de participer au projet et se sont présentées toute la semaine, quand bien même aucune contrainte (de type feuille de présence) n'était imposée.

La réussite de ce projet, basé sur le volontariat, tenait dans le fait que chaque participant réalisait une création personnelle pour créer une œuvre collective. L'œuvre a été ensuite présentée au Confort Moderne, dans le cadre d'un projet proposé à Thomas Tilly, « Script geometry ». Ce projet consistait à travailler à partir de prises de son en Amazonie, mener des conférences-concerts autour du « feel recording » ainsi que des interventions culturelles.

Les personnes sous main de justice étaient intégrées aux équipes pour la préparation du festival Bruismes. Ils ont par exemple repeint les murs, bouché un puits de lumière, réalisé la signalétique, et participé au quotidien des acteurs culturels, etc. Le bilan de cette action a été très encourageant.

Les échanges entre participants ont été positifs, baignés de respect mutuel ; à titre d'exemple, les participants plus âgés, qui se sont tout d'abord sentis en difficulté face aux jeunes, se sont rapidement situés en prenant une place de « sages ». Les participants se sont montrés très intéressés par la musique de Thomas Tilly.

Suite au festival, certains ont été amenés à fréquenter d'autres structures, ou se sont inscrits comme bénévoles au Confort Moderne. Les membres du SPIP étaient présents le matin et le soir.

Globalement, il n'y a pas eu de difficulté pour monter le projet, qui a été financé par le SPIP et le Confort Moderne. L'intervenant souligne que la réussite de cette action a tenu en partie au temps de préparation et de concertation important entre les équipes des structures coopératives.

L'impact des actions culturelles sur le processus de réinsertion et la prévention de la récidive

Présentation de la circulaire 2008 relative aux missions et aux méthodes d'intervention des SPIP

Thérèse Albert, Directrice Pénitentiaire d'Insertion et de Probation SPIP 17, maison centrale St-Martin de Ré

Les missions des SPIP (Services de prévention, d'insertion et de probation) :

- prévention de la récidive
- aide à décision des magistrats dans l'exécution des peines
- aide aux détenus pour l'accès aux droits communs, lutte contre les effets de désocialisation liés à l'emprisonnement, préparation à la sortie par les aménagements de peine, sorties...

Les actions culturelles s'inscrivent dans ces missions. La circulaire du 18 mars 2008, relative aux missions et méthodes d'interventions du SPIP, stipule que pour faciliter la resocialisation, le SPIP doit mettre en place des actions culturelles.

Il élabore ainsi la programmation avec les partenaires et évalue les actions.

Ces actions mettent en œuvre 4 dimensions :

- le mieux être personnel qui favorise l'expression d'émotion, une image plus positive de soi
- la socialisation et le lien social, par un moment d'échange, une ouverture au monde, un espace de travail, de création. Cela induit les notions de respect des autres avec qui le détenu partage ce moment. Également un travail sur soi-même pour ensuite montrer sa production à l'extérieur, qui amène à la reconnaissance.
- l'acquisition de connaissances : intellectuelle, savoir-être, savoir-faire. Ces activités permettent d'asseoir un socle qui devient transférable dans le parcours de vie.
- la mobilisation de la personne dans un projet, avec une projection dans le temps et une dynamique de socialisation.

Peut-on en déduire que ces actions impactent la prévention de la récidive ?

Selon les témoignages de personnes condamnées, ces actions sont l'opportunité de se repenser, se reconstruire. Les pratiques artistiques ont incontestablement développé des compétences, voire des talents.

L'exemple de l'atelier de théâtre à St Martin de Ré, mené avec l'unité locale d'enseignement et un metteur en scène, est présenté. Les 8 participants ne parlant pas tous nécessairement le français, l'enseignant les a d'abord scolarisés. Il a donc fallu travailler avec les différents services. Le mélange de différents « clans » est l'autre point très positif de cette action. Un spectacle devant 90 personnes de l'établissement est venu clôturer le projet.

Pour rappel, selon l'article 29 de la loi pénitentiaire, proposer des activités aux personnes détenues est une obligation. Cependant, les actions culturelles n'ont pas la même reconnaissance que le travail et la formation. Cette loi doit permettre de mettre les actions culturelles au même niveau.

- ➔ Les actions culturelles offrent une ouverture et redonnent sa dignité au détenu. C'est par l'appropriation que fera chaque détenu de ces actions qu'elles pourront être une réelle prévention de la récidive.

En quoi la participation à un atelier d'écriture peut-elle favoriser la réinsertion ?

Florence Brin, professeur à la Maison Centrale de Saint-Martin-de-Ré, unité pédagogique régionale de Bordeaux.

Quatre enseignants travaillent à la Centrale ; chacun passe 20h en détention. Leur mission consiste en la validation des acquis. Les groupes de 12 personnes sont constitués sur la base du volontariat, et suivent un enseignement adapté, qui fonctionne essentiellement par projet.

Ces ateliers d'écriture sont très importants pour l'expression. Les groupes de 8 à 10 personnes échangent, évoquent des expériences personnelles. Afin de favoriser le démarrage de l'écriture, des consignes sont données. À l'issue de l'atelier, du temps est consacré à la lecture des productions, ce qui nécessite une acceptation de s'ouvrir aux autres.

Ces ateliers ont permis d'ouvrir plusieurs perspectives et d'amener de nombreux bienfaits. Une grande disponibilité et tolérance ont amené des personnes qui n'auraient a priori jamais participé. Certains des détenus participent désormais à des concours poétiques, organisés par la DRAC (dans le cadre de « Dis moi 10 mots »). Depuis 3 ans, certains sont lauréats, ce qui permet d'obtenir des fonds et de mener d'autres ateliers de pratique artistique tels que la sérigraphie, le slam, le théâtre...

De la réinsertion à la singularité

Anne Meriglier, psychologue au centre pénitentiaire de Poitiers-Vivonne

Vincianne Ngom, ergothérapeute au centre pénitentiaire de Poitiers-Vivonne

Anne Mériglier et Vincianne Ngom font partie de l'hôpital psychiatrique au sein de la prison. C'est à partir d'une découverte de soi qu'une réinsertion, et une insertion, dans le corps social peut avoir lieu. Toute l'équipe participe à cette singularisation : les infirmiers, les médecins, l'assistante sociale...

Anne Mériglier

Il convient tout d'abord de s'interroger sur ce qu'est la culture. Au sens du dictionnaire, c'est le développement de la faculté de l'esprit, un ensemble de connaissances acquises pour développer le sens critique, le goût, le jugement. La phénomène de « mass culture » oppose la culture individuelle et la culture de la société, d'un groupe.

Il existe bel et bien un tiraillement permanent pour les personnes suivies, entre ces deux notions de culture : leur culture d'origine (gens du voyage, issus de l'immigration, de milieux ruraux, urbains...) qui s'oppose à l'idée de la société.

Anne Meriglier utilise la littérature et l'écriture dans son travail. Elle fait utiliser le « je » sous des formes diverses : poèmes, chansons, journaux intimes -parfois appelés « mémoires » quand existe un rêve d'évasion, d'ailleurs...

Progressivement, la lecture se met en place, d'abord à travers des récits liés au monde de la prison, puis vers des romans policiers. L'envol de cet imaginaire, à travers l'écriture d'un autre permet bien souvent de débloquent l'écriture sur soi. La littérature permet de se défaire de soi, de la fascination de soi pour ensuite y revenir avec un œil renouvelé.

C'est bien souvent en passant par un média extérieur qu'on arrive à se repositionner et trouver sa place pour un mieux-vivre ensemble dans une société.

Vincianne Ngomm

La mise en place d'activités favorise l'action des personnes détenues malades. Dans le métier d'ergothérapeute, l'autonomie est l'objectif principal. Pourtant, en détention, l'autonomie est tout sauf ce que les détenus peuvent avoir.

La notion de réinsertion est très compliquée, car la prison dés-insère par définition, et touche bien souvent des gens qui n'étaient déjà pas insérés.

Le parcours chaotique de chacun est leur point commun. Leur marginalité peut devenir créative. Les artistes qui étaient avant qualifiés de marginaux sont désormais reconnus. Ce sont ces références qui sont donc utilisées dans le travail effectué avec les personnes.

Les collages, les contes (en individuel ou en groupe) sont pratiqués avec des références telles que Villeglé, Doisneau.

La prison est un temps d'arrêt, peut-être le premier que les détenus peuvent prendre pour eux : en découvrant des techniques, ils se découvrent eux-mêmes et peuvent se positionner pour choisir et assumer leur place, quelle soit dans la norme ou à la marge.

Récit de soin à deux voies

Anne Mériglier a rencontré ce patient, un homme qui n'avait pas d'histoire, qui s'interrogeait de tout. Elle l'a rapidement envoyé vers Vincianne Ngomm pour travailler à partir des gestes plutôt que des mots dont il ne sortait rien.

Le moyen de communication s'est vite établi à travers des objets que le patient amène à chaque séance. Avec ces points de départ, le dessin commence. Pour faire sortir ses émotions, il fallait se tourner vers un dessin physique qui évoque le contact avec soi-même, qui implique la présence, d'où l'utilisation de la peinture à la main. Une peinture très violente qu'il a produite un jour a créé un vrai choc ; les mots sont sortis, il a parlé de lui pour la première fois.

En parallèle, un travail d'accès aux livres a été mené par les bibliothécaires. Il n'avait jamais lu, mais à Vivonne il dévore les livres, même s'il n'en parle jamais. Ces expériences lui donnent en revanche l'accès aux mots : il se sert de ses lectures pour parler de lui.

Aujourd'hui, il vit ses émotions, il les sent. Après 3 ans, le travail se termine. Ses premières permissions avant la sortie, il les utilise à préparer son retour à la vie hors de prison : il consulte la psychologue qui le suivra, il va à la médiathèque...

Atelier graff à l'UEMO-PJJ de Saintes : les mesures de réparation collectives ordonnées par le parquet pour les primo-délinquants en alternative aux poursuites

Agnès Bougerol, responsable de l'unité éducative

Mikael Cabaret, éducateur

Les mesures de réparation

Les mesures de réparation sont des mesures éducatives créées en 1993. Auparavant, un mineur commettait une infraction et était automatiquement puni. Depuis, la vision a évolué : la création des mesures de réparation indique qu'il cause du tort à la victime, à la société et à lui-même.

Les projets de réparation sont construits autour de trois objectifs :

- Réparer le préjudice à la victime
 - Réparer le préjudice à l'égard de la société
 - Responsabiliser le mineur
- ➔ Il réalise une action pour réparer le préjudice, de manière collective ou individuelle.

Les projets menés dans ce cadre allient le nettoyage de site, la réparation de la faute et la restauration de soi. Plusieurs étapes ponctuent le projet :

- 1- Diagnostic, définition de l'activité
- 2- Établissement d'un partenariat, d'une convention
- 3- Réalisation de l'activité
- 4- Évaluation
- 5- Rédaction d'un rapport au magistrat

L'atelier de graff

L'atelier de graff est encadré par deux personnes : un éducateur de la PJJ (Protection Judiciaire de la Jeunesse) et un graffeur, et est constitué de 2 à 6 participants qui iront nettoyer des graffs mais aussi en créer.

L'atelier se passe en plusieurs moments : leur faire comprendre qu'ils sont là parce qu'ils ont dégradé, explication de l'utilisation des produits, réfléchir à l'harmonie du graff et au sens qu'on veut lui donner. Cela permet d'ouvrir une réflexion.

Ces ateliers sont financés par le fonds ministériel de prévention de la délinquance, par l'UEMO-PJJ de Saintes et la ville.

4 exemples d'ateliers

- 1- Avec la ville de Saintes, dans le cadre de la politique de la ville de réhabilitation d'un quartier. La communauté d'agglomération vient présenter le plan de réhabilitation, dans lequel va s'inscrire un graff sur un gymnase à côté d'un lycée. Le projet doit respecter et évoquer les valeurs du sport par des mots et les couleurs du club. Les joueurs du club sont venus à l'inauguration du projet.
- 2- Autour de la liberté : création de tableaux avec des techniques empruntées au graff. Ils ont travaillé sur des mots qui symbolisent la liberté. Les compositions pouvaient être individuelles ou collectives. Ces dernières impliquaient un vrai travail pour ne pas dégrader le travail des autres mais s'y intégrer, se respecter. L'ensemble a donné lieu à une exposition et un vernissage dans un café culturel en présence du vice-procureur, des journalistes et des familles.
- 3- Le végétal graffiti : le projet s'est mené avec un avec bar associatif culturel qui voulait décorer son jardin en mettant en avant la solidarité. La création passait pas la réutilisation de vieilles portes, de vieux volets, sur lesquels les jeunes apposent des mousses, fleurs, branches avec les techniques du graff (collage). Lors de l'inauguration, la population du village était présente, et les jeunes initiaient les gens à cette technique. La presse a relayé l'initiative.
- 4- Avec l'association Salvadore Allende de Saintes. Rénovation d'une fresque en son honneur pour l'anniversaire de sa mort. Les contraintes étaient de garder les mêmes couleurs, les mêmes principes que la fresque précédente qui renvoie aux journaux pour le peuple. La présidente de l'association a d'abord présenté la notion de démocratie (bien souvent méconnue), le sens des graffs au Chili, l'histoire, les événements. L'inauguration s'est faite autour d'un repas et du concert d'un vieux chilien, avec les familles associées.

Le bilan de ces ateliers

Par une réparation collective, les jeunes se placent dans la co-construction, ce qui crée l'émulation. Cet art devient un vrai outil éducatif.

Concernant le travail individuel, le plus dur est bien souvent de trouver les mots, les signes, les symboles à employer dans les graffs.

Les évaluations collectives réalisées à chaud font souvent ressortir qu'il est bien plus facile de nettoyer les sites que de créer les graffs.

Une évaluation individuelle est ensuite réalisée avec chacun des éducateurs.

APRÈS-MIDI – SESSIONS EN ATELIER

ATELIER 1

Monter un projet culturel : une expérience en maison centrale

Jean Rubak et Amélie Compain, cinéastes d'animation

Thérèse Albert, Directrice Pénitentiaire d'Insertion et de Probation SPIP 17 de Saint-Martin-de-Ré

Arnaud Dumatin, administrateur général du Festival International du Film de la Rochelle

Anne Charlotte Girault, chargée de mission relations publiques, partenariats et logistique du Festival International du Film de la Rochelle

En introduction, Thérèse Albert a indiqué que la coopération entre le SPIP 17 et le Festival International du Film de la Rochelle remonte à 2000.

Une convention triennale unit le SPIP 17, la maison d'arrêt de Saint-Martin-de-Ré et le Festival International du Film de la Rochelle.

L'histoire de l'atelier vidéo

- 2000 : atelier vidéo mené par deux bénévoles à la maison centrale de Saint-Martin-de-Ré. Initiation à la prise de vue, son, montage, rencontre de cinéastes, projections de films...
- 2001 : atelier durant lequel les personnes détenues ont réalisé des portraits d'autres personnes détenues. Difficulté d'avoir une fréquentation régulière.
- 2001-2006 : films réalisés et écrits par les personnes détenues et projetés durant le festival. À cette occasion, les personnes détenues peuvent bénéficier de permissions de sortie accordées par le Juge d'Application des Peines.
- 2006 : plus aucun bénévole pour mener l'atelier vidéo.
- depuis 2008 : collaboration avec Amélie Compain et Jean Rubak.

Ce sont les mêmes intervenants depuis quatre ans ce qui permet de fidéliser un groupe de détenus et d'avoir une continuité esthétique dans la réalisation des films.

Projection du film d'animation *En voiture* réalisé en 2012 par les personnes détenues de l'atelier vidéo de la maison centrale de Saint-Martin-de-Ré.

Film sous forme d'opérette/comédie musicale qui raconte l'histoire de la création d'une fusée pour voyager dans l'espace.

Jean Rubak a indiqué que le film avait été bien accueilli au sein de la maison d'arrêt et que, suite à sa diffusion, d'autres détenus se sont rajoutés à l'atelier vidéo.

Ce projet est soutenu par la DRAC Poitou-Charentes, la mairie de Saint-Martin-de-Ré et des partenaires privés. Thérèse Albert a évoqué la difficulté de trouver des partenaires qui veulent voir leur image associée à des projets avec des personnes détenues.

Les effets de cette action

- reconnaissance extérieure dans le Festival International du Film de la Rochelle et dans d'autres festivals.
- création d'une dynamique de groupe chez les personnes détenues qui se sont engagées plusieurs mois sur ce projet.
- image plus positive de la prison : ce n'est pas qu'un lieu d'enfermement mais c'est aussi un lieu de création.

- évolution du regard des personnels pénitentiaires amenant une implication de leur part.
- fait rentrer de la temporalité et du réel au sein de la maison d'arrêt puisque l'atelier s'inscrit dans un événement culturel extérieur et annuel.
- un ancien détenu ayant participé à 3 films a réalisé une exposition personnelle de photographies prises au Cambodge et a été caméraman pour France 3.

Les conditions pour qu'un tel projet se déroule bien

- Le projet émane de la direction de l'établissement en lien avec le SPIP, entraînant une synergie de tous les services : le projet culturel devient projet d'établissement.
- Une relation de confiance établie entre les partenaires.
- La sensibilisation du personnel pénitentiaire.
- La souplesse d'adaptation et la disponibilité des artistes.

ATELIER 2

Comment valoriser et rendre visibles les actions culturelles au sein du milieu carcéral et à l'extérieur ?

Denis Brun, artiste plasticien

Gérard Balinziala, ancien président de l'association du Festival International de la Bande-Dessinée

Stéphane Marchais, médiateur au Fonds Régional d'Art Contemporain Poitou-Charentes, modérateur de la séance

Questionnement préliminaire

Comment une action culturelle qui a lieu à un moment précis avec peu de détenus, et dans un contexte financier restreint peut-être menée et surtout partagée au plus grand nombre ? Deux expériences ont été évoquées :

- Le projet de l'artiste Denis Brun à l'initiative du FRAC (Fonds Régional d'Art contemporain) de Provence Alpes Cote d'Azur (PACA) au quartier des femmes de la maison d'arrêt des Baumettes à Marseille.
- Le concours Transmuraillles présenté par Gérard Balinziala.

Le projet mené par l'artiste Denis Brun avec le FRAC PACA et la maison d'arrêt des Baumettes

Le travail préalable auprès des personnels pénitentiaires

La région PACA est une région très grande au sein de laquelle le FRAC intervient régulièrement auprès des publics sous main de justice. La DISP (direction interrégionale des services pénitentiaires) a réalisé un inventaire des actions culturelles dans l'objectif d'ouvrir les personnes détenues à la culture. Elle propose d'abord au FRAC de former les personnels des services pénitentiaires en 2008. Cette formation sera suivie d'une convention culture-justice en 2009, au sein de la région PACA.

Les objectifs de la formation étaient de faire découvrir le FRAC dans le but de monter, à terme, un projet commun entre ces structures.

Le travail mené par le FRAC avec les différents centres et la volonté de la Région de rendre visible les actions par une valorisation externe ont amplement facilité la réalisation de ce projet.

Les différentes étapes du projet

- formation des surveillants intervenant en milieu pénitentiaire.
- dépôt de livres d'art contemporain à la bibliothèque de la prison.
- réalisation de plusieurs ateliers, dont celui de Denis Brun :
 - Atelier *Le Philtre, se voir avec les yeux de l'autre*, avec le plasticien-biologiste Boris Nordmann à l'établissement pénitentiaire pour mineurs à Marseille.
 - Atelier *Discussions philosophiques* avec le philosophe Marc Rosmini, à la maison d'arrêt des hommes, les Baumettes à Marseille.
 - Atelier sur *les détournements d'espace, les transformations d'un lieu* avec la plasticienne Catherine Melin à la maison d'arrêt d'Aix-Luynes.
 - Atelier de création plastique à plusieurs mains, avec le plasticien Denis Brun au centre pénitentiaire des femmes, les Baumettes à Marseille.

Les ateliers menés au quartier femmes de la maison d'arrêt des Baumettes

Portrait de Denis Brun : diplômé en 1994 de l'école d'arts de Nice, il habite Marseille depuis 1999. Il est plasticien et travaille à partir de la musique, de la vidéo, de l'écriture, de la céramique. L'autoportrait mêlé à l'auto-dérision est l'un de ses sujets de prédilection. Cela lui permet de partir de son propre sujet tout en s'en éloignant pour mieux se rapprocher des autres. Il travaille avec le FRAC depuis 2000.

Origine du projet

Lors d'un vernissage au FRAC PACA, Hélène Laurent, médiatrice, propose à Denis Brun de monter un projet, dont le but est de faire intervenir un artiste en milieu carcéral.

Présentation du projet

Denis Brun n'avait pas d'idée préconçue sur les personnes en milieu carcéral. Il a vu cette expérience comme l'occasion d'enrichir les différentes approches de la société qu'il a expérimenté en ayant travaillé avec des publics très variés.

Pour lui, l'essentiel dans cette nouvelle expérience était de produire quelque chose. Il a décidé de travailler sur l'autoportrait de façon abstraite et figurative. Il s'agissait, sur un papier grand format (1m x 1,50m), de faire une peinture abstraite puis de prendre des magazines, de les découper et de coller sur la peinture.

Deux éléments pouvaient être compliqués : pratique de la peinture, alors que bien souvent cela remonte à l'école, et réaliser des collages à partir de magazines qui impliquent de se réapproprier la culture de tous pour soi.

L'atelier se présentait en 5 séances de 3 heures.

Préalables du projet

Le projet n'a pu débuter qu'un an après avoir été accepté :

- Il a d'abord fallu établir une convention. 9 mois d'échanges ont été nécessaires pour en établir les termes.
- Puis, l'artiste a dû présenter la liste complète de matériel à faire entrer au sein de la maison d'arrêt et en adapter le contenu pour correspondre aux règles de sécurité. Par exemple, la peinture à paillettes qui a été refusée car sa composition entre dans la confection de bombes.

Prise de contact avec les participantes

Denis Brun a tenu à rencontrer les participantes avant de commencer afin de se présenter et d'engager une relation sous l'angle purement humain.

Cette première venue lui a fait réaliser les contraintes du milieu carcéral un trajet peut prendre $\frac{3}{4}$ d'heure pour arriver dans une salle (nombre de portes franchies, respect des temps de sortie des cellules...).

Il s'est présenté à ces femmes en expliquant son adolescence difficile pour montrer qu'il n'était pas si éloigné de leur parcours.

Il leur a expliqué qu'ils avaient un projet à mener ensemble et que sa réussite était conditionnée par leur travail collectif, tous ensembles. Sur les 12 femmes, 4 ou 5 avaient des notions de peinture, celles-ci étaient alors moins effrayées par le projet.

Déroulement des séances

À la première séance, il a fallu $\frac{3}{4}$ d'heure pour que tout le monde passe à l'acte. Le premier cap à surmonter était de travailler à plusieurs sur une feuille grand format. À la fin des 5 séances, toutes les femmes travaillaient ensemble.

L'enjeu collectif est venu progressivement par la contamination positive. Denis Brun a dû montrer l'exemple et réaliser le premier coup de peinture. Chacune était bonne dans un domaine différent. Il fallait donc utiliser les compétences de chacune sur chaque feuille.

À partir de la troisième séance, elles se sont vraiment approprié l'atelier grâce au noyau dur qui était assez vite entré dans la démarche. Elles échangeaient leurs connaissances et ont basculé dans un atelier créatif.

Pour Denis Brun, cette expérience a été une leçon de tolérance.

Exemple :

Une femme était une fan inébranlable de la culture égyptienne. Le reste n'était pas de la culture à ses yeux. Elle s'est donc braquée contre le plasticien qui venait ébranler la seule certitude qu'elle avait et a quitté l'atelier. À la quatrième séance, elle est revenue car les autres lui avait parlé positivement de l'expérience. Denis Brun s'est plus particulièrement occupé d'elle lors de cette quatrième séance puisque les autres étaient devenues autonomes. Elle a donc finie par intégrer le groupe et créer. Lors de la dernière séance, elle a fait preuve d'un débordement affectif à l'égard de l'artiste.

La réalisation de photos pour valoriser l'atelier

Pendant les ateliers, des photos ont été réalisées pour valoriser ce travail, avec l'accord des participantes. Cependant, plusieurs éléments spécifiques ont du être respectés : ne pas montrer les visages, faire contrôler les photos par la directrice (contrôle qui s'est assoupli au fur et à mesure du projet, car une réelle confiance s'est instaurée).

Le vernissage

Les cinq séances de création ont ensuite donné lieu à une exposition.

Seule la moitié des personnes auraient du avoir l'autorisation d'assister au vernissage. Face aux bénéfices de l'atelier et comprenant l'enjeu de faire entrer les participantes dans un processus complet, de la création jusqu'à l'exposition, une autorisation spéciale a été délivrée par la directrice de l'établissement.

L'accrochage dans la salle des familles a été réalisé avec les participantes trois mois après la tenue de l'atelier. Les détenues ont présenté leur travail aux familles et aux journalistes présents. Denis Brun devenait alors spectateur de cette expérience que les détenues s'étaient totalement appropriée. Les surveillants qui ont également accompagné les femmes dans les séances d'atelier avaient compris tout l'enjeu et étaient heureux d'être présents (présence sur la base du volontariat).

La réussite de l'expérience et sa valorisation extérieure est concrétisée par un article d'une demi-page consacré à cette exposition dans le journal *La Provence* présent au vernissage.

Questions

- Avez-vous pensé à exposer ces œuvres dans un autre lieu public ?

Ce n'est pas possible par respect des droits des détenus dans le cadre duquel les règles sont très précises en matière de diffusion, et complexes par rapport aux droits à l'image.

- Qui a financé l'affiche ?

Le FRAC PACA l'a simplement imprimée en format A3.

- Quelles sont les autres actions du FRAC PACA en direction des personnes sous mains de justice ?

Le FRAC PACA accueille des groupes, mais ne peut pas sortir d'œuvre.

Présentation du projet « Transmurailles »

Gérard Balinziala, ancien président de l'association du Festival international de la Bande Dessinée.

Le concours « Transmurailles » a cinq ans (6^{ème} édition tenue en 2013). Un concours existait déjà dans les écoles et dans les associations de handicaps. Transmurailles est le dernier à avoir été créé.

Ce concours s'adresse à toutes les personnes sous main de justice en France. Les participants doivent réaliser une histoire en trois planches à partir d'un thème choisi au préalable. L'auteur précise s'il souhaite que ses planches lui soient restituées ou non. C'est ensuite le SPIP d'Angoulême qui centralise les planches, en réalise une copie numérique et les remet à l'association du Festival International de la Bande Dessinée.

Une lettre du premier vainqueur a été adressée à l'association (lecture de lettre). Aujourd'hui le lauréat, Berthet One (nom d'artiste) a publié sa première BD - *L'Évasion*, éditions Indeez, 2010- et s'apprête à en publier une deuxième *Abigaëlle*, éditions Indeez.

Questions

- Pourquoi n'utilise t'on pas les canaux télé internes à la prison pour valoriser ces expériences ?

Seuls 47 établissements pénitentiaires sont équipés d'un canal interne. Ils existent grâce à la fondation M6 qui permet de former les détenus pour faire vivre ces canaux et finance la programmation. Les droits de diffusion représentent un coût trop élevé pour les centres pénitentiaires, qui ne peuvent les assumer. Une réflexion est lancée pour créer une plateforme nationale avec la diffusion d'émissions locales propres à chaque centre, ce qui permettrait de mutualiser les coûts à l'échelle nationale. Si le projet aboutit, alors il serait possible d'utiliser ces canaux comme moyen de diffusion et de valorisation de la culture comme des visites virtuelles ou des visioconférences...

- N'est-il pas préférable que les personnes sous main de justice soient en contact direct avec une œuvre plutôt que par média interposé ?

Stéphane Marchais du FRAC Poitou-Charentes raconte sa propre expérience avec ce public, en expliquant qu'il préfère le mettre en contact direct avec une œuvre.

La coordinatrice de la maison d'arrêt de Gradignan explique qu'eux aussi exposent une œuvre du FRAC pendant trois mois à la prison. Elle est choisie par les détenus eux-mêmes.

ATELIER 3

Atelier autour de la lecture et de l'écriture mené par l'association « D'un livre l'autre »

Philippe Pineau, président de l'association "D'un livre l'autre" Poitiers Vivonne
Marianne Terusse, mission Prison / Coopération CUB, BDP de la Gironde

Meursault, dans son livre *L'étranger*, s'exprime comme pour lui-même (technique du monologue intérieur) mais est lu maintenant par des millions de lecteurs : « Au début de ma détention, pourtant, ce qui a été le plus dur, c'est que j'avais des pensées d'homme libre ». Et quelques lignes plus loin : « Ensuite, je n'avais que des pensées de prisonnier ». Qu'est-ce que ça veut dire avoir des pensées d'homme libre ? Qu'est-ce que ça veut dire avoir des pensées de prisonnier ? Il est facile de comprendre de quoi veut parler le détenu Meursault.

Au delà du cas de Meursault, il faut chercher à saisir comment un détenu qui a vocation à recouvrer la liberté au bout de l'accomplissement de sa peine va vivre cet entre-deux, à la fois *être prisonnier*, mais aussi *être libre en puissance*.

Le but de l'écriture est de se soustraire à l'enfermement, à l'exécution, à l'obéissance, c'est-à-dire aux bribes de phrases qui reflètent la condition pénitentiaire, et s'éloigner des mots dont on ne veut pas. Pour ce faire, il faut en créer d'autres.

Du côté des prisonniers, *le sens de la peine* ne peut être que de l'hébreu, et le sens d'une parole dominante que l'expression de l'oppression. Il faut donc chercher ailleurs *ce qui vaut la peine* d'être écrit et dit. Cet ailleurs, ce sont les espaces d'ateliers d'écriture – polymorphes – d'où s'élèvent des voix libres, et pouvant se prolonger comme atelier de lecture.

Les différents ateliers peuvent être menés par bibliothécaires, professionnels (de la médiathèque Naguib Mahfouz), ou auxiliaires libres (les bénévoles du groupe *Histoire de vie* de l'association *D'un livre l'autre*) ou emprisonnés. Ils sont une des activités phare de la bibliothèque, même s'ils sont pratiqués *hors les murs* de l'espace de la médiathèque proprement dite, l'architecture de la bibliothèque n'étant pas adaptée. C'est le lieu où la personne détenue, le prisonnier, devient *acteur*, acteur d'une pratique qui lui permet de dépasser la condition de prisonnier.

Valérie Briley et Carine Chollet, les bibliothécaires qui officient au Centre pénitentiaire de Poitiers-Vivonne, n'ayant pu venir aujourd'hui, Philippe Pineau retranscrit leur expérience. Au début de chaque séance, qui dure deux heures, l'animatrice rappelle l'objectif principal de l'atelier : prendre du plaisir à travers l'écrit. Il est précisé que l'atelier n'est pas un cours de français et que les fautes d'orthographe et de grammaire ne sont pas un souci prioritaire. Donc instaurer un climat de confiance où le désir de partager un bon moment de création et de réappropriation des mots et des textes se substitue au présumé souvent rencontré chez les personnes détenues que *l'on va faire du français*. Ce prologue est essentiel car nombre de participants n'ont pas fait d'études et qu'il est important qu'ils comprennent que l'on ne va pas apprendre, scolairement parlant. Il s'agit plutôt de provoquer la colère des mots qui demeurent obscurément en chacun pour les faire remonter à la surface de la page, et les rendre légers et accessibles à tous.

Quels sont les outils pour desceller ces pierres qui deviendront précieuses au cours de l'activité de transformation du brut vers l'élaboré ?

De nombreuses techniques sont à l'œuvre dans l'atelier d'écriture. Celles popularisées par les travaux de l'OULIPO, l'Ouvroir de littérature potentielle, animé par des écrivains comme Jean Queval, François Le Lionnais, Raymond Queneau, Georges Pérec ou encore Jacques Jouet, l'inventeur des *poèmes de métro*, qui a été invité en 1995 à la bibliothèque. Les méthodes portées par des écrivains comme François Bon (entré pour la première fois en prison à Poitiers), Hubert Haddad – lui aussi venu à la *médiathèque Naguib Mahfouz* au temps où la prison était la Maison d'arrêt de *La Pierre levée* - ou Françoise Lefèvre. Celles aussi dégagées par Élisabeth Bing, et devenues une méthode en vogue.

Il est également possible d'inventer toutes sortes de jeux dans la foulée des « Calligrammes » d'Apollinaire ou des « cadavres exquis » des surréalistes, avec des « figures imposées » et des « figures libres ».

C'est souvent par un *cadavre exquis* que commencent les séances : ce jeu avec les mots est « un travail en commun qui met le sourire aux lèvres », comme aime le dire Carine Chollet. Ensuite il est proposé de coucher sur le papier des écrits individuels suivant le choix du jour, c'est-à-dire, la formule avec des consignes (terme qu'il faut entendre comme une règle établie et non pas une injonction stricte), ou l'invitation à l'écriture personnelle, à partir d'un thème par exemple. Il est possible de conjuguer les deux pratiques.

À la fin du temps imparti, chacun est libre de lire ou non sa production. L'animatrice insiste sur le fait « que nous ne sommes pas là pour juger les écrits, juste partager et provoquer des discussions ». Si l'observation est faite que la proposition est trop personnelle, par exemple : « Écrire à partir d'une photo d'enfance », l'animatrice répond que l'on peut s'inspirer de la réalité sans l'épouser exactement. « Souvent l'imaginaire a été englouti par la prison ; avec l'écrit, je leur propose d'y revenir ». Et ces retours au plus secret de soi, travaillés et retravaillés pour en faire des bijoux, témoignent du franchissement d'un seuil et d'une confiance en soi. Oser écrire et être satisfait des écrits mis au jour est une performance individuelle et collective. Savoir d'où vient la révolte et l'exprimer dans l'accomplissement d'un texte n'est pas une mince affaire, mais révèle une noble activité.

Pour qui est fâché avec la grammaire – c'est parfois le cas de certains prisonniers – la poésie reste un mode de création privilégié. C'est peut-être pour cela que la poésie est très appréciée dans les prisons.

L'atelier *Histoire de vie* est d'un autre ordre. Une écriture trouvée à l'issue de séances où la maïeutique joue un rôle prépondérant dans la recherche de soi.

Une des autres pratiques de la bibliothèque est d'inviter écrivains et poètes qui viennent lire les textes extraits de leurs œuvres. Ils ne participent pas de l'atelier d'écriture, mais ils font partie de l'ailleurs eux aussi. 92 auteurs sont ainsi venus à la *médiathèque Naguib Mahfouz* depuis 1983. La rencontre entre les uns et les autres vaut certainement passerelle vers la liberté.

Après la fin des séances, l'écriture se poursuit. L'ensemble est recueilli dans la revue offerte chaque automne aux prisonniers du Centre Pénitentiaire de Poitiers Vivonne. *Le Liseron*, édité à 200 exemplaires, est l'écrin où reposent les mots de la liberté et de la dignité des personnes détenues et non détenues. Sa diffusion est assurée à l'extérieur du centre pénitentiaire.

Être prisonnier, mais vivre la liberté inventée à travers les ateliers d'écriture de la bibliothèque, avant de franchir les hauts murs et sortir physiquement de la prison lorsque vient la libération.

Marianne Terusse Mission Prison / Coopération CUB, BDP de la Gironde
Centre pénitencier de Gradignan

Pour elle, il existe plusieurs manières d'investir l'écrit. C'est à la fois une correspondance qui sort de la prison, qui permet d'exister pour quelqu'un ; un récit de soi qui permet de contrôler sa vie, se la réapproprier et lui donner du sens ; et un moyen d'établir une certaine distance par rapport à un vécu difficile à vivre et à accepter.

Cathy, enseignante, intervient dans le prolongement de l'enseignement, par des ateliers d'écriture automatique, moyen de libérer la parole.

Ces ateliers sont ouverts à tous, quel que soit le niveau de vocabulaire, de maîtrise de la langue. Sa volonté est de favoriser l'écriture entre les ateliers, que chacun s'approprie ces ateliers pour le prolonger sur son temps propre, individuel.

Les éléments forts qui ressortent des échanges

Les propositions et pratiques mises en œuvre par les enseignants, les bibliothécaires, les auteurs, les intervenants bénévoles professionnels :

- l'écriture en groupe
- la pratique d'ateliers, de jeux autour des mots, de la langue avec des contraintes ou consignes mais qui éloignent de l'apprentissage pédagogique et qui libèrent une parole
- s'aider d'une liste pour créer, pour inventer

Dans ce contexte oppressant il est fait appel à :

- l'imaginaire
- la mémoire
- la personne, mais pas forcément au vécu actuel, pour favoriser l'échappée du monde carcéral

Les thèmes récurrents : le voyage, l'ailleurs qui favorisent l'échappée dans cet entre-deux, ce moment d'emprisonnement avant le retour à la liberté.

L'écriture devient une correspondance vers l'extérieur (le récit de soi) ou une arme, une action (elle reconstitue, reconstruit la personne comme un individu à part entière). Elle n'est pas qu'évasion.

La lecture peut porter ces notions également : elle fait vivre, entendre, et marque une ouverture à tous. Elle permet de se soustraire à l'enfermement, de créer une ouverture en soi et vers l'extérieur.

Ce n'est pas tant l'impact de ces actions qu'il faut observer mais bien l'ouverture, la fondation qui se crée.

Quelques ressources

- www.prison.eu.org
- Le courrier de Bovet
- *Journal de taule* de Christophe De La Condamine (Edition l'Harmattan)

Synthèse des ateliers

ATELIER 1 - Montage de projets

L'atelier s'est principalement appuyé sur le partenariat avec le Festival International du Film de la Rochelle. Depuis 2008, ce sont les mêmes intervenants et pour partie les mêmes personnes détenues.

Concernant le financement, le mécénat intervient mais n'a jamais été pérenne, c'est donc toujours une recherche permanente.

Cette action récurrente permet une continuité esthétique, qui s'accompagne d'une évolution du regard et de l'implication grandissante du personnel pénitentiaire. La pérennisation tient également d'une volonté forte de la direction. Le projet culturel devient alors un véritable projet d'établissement. Cet atelier annuel est maintenant intégré à la programmation du Festival du Film de la Rochelle.

ATELIER 2 - Comment valoriser et rendre visibles les actions culturelles au sein du milieu carcéral et à l'extérieur ?

Suite à une sollicitation de la DISP et à un inventaire des volontés de projets culturels dans les différents établissements pénitentiaires, le FRAC PACA a sollicité Denis Brun, un artiste plasticien, pour intervenir dans le quartier femmes de la prison des Baumettes.

L'atelier s'est dans un premier temps adapté aux contraintes de la prison, puis s'est progressivement installé comme un rendez-vous. Les participantes se sont appropriées les règles de départ et ont laissé libre cours à leur créativité, ajoutant même leurs propres consignes. Un vernissage en présence des familles, du personnel de la prison, des magistrats, des détenus et de l'artiste a clôturé cette expérience de façon festive et légère, les œuvres réalisées étant ensuite exposées dans la salle des familles.

Le concours national Trans'murailles propose, quant à lui, à tous les détenus d'envoyer une planche de bande dessinée, le gagnant étant choisi par un jury d'auteurs, d'employés du SPIP et de membres de l'association du festival de la bande dessinée. Chaque année, environ 100 détenus répondent à cet appel. L'un d'eux est désormais l'auteur de deux BD.

ATELIER 3 - Autour de la lecture et de l'écriture

Ces ateliers permettent une pratique qui ouvre sur l'imaginaire, la mémoire, la personne. On y retrouve le plaisir de l'invention, le jeu avec les mots, avec la langue, et bien souvent le thème du voyage, de l'ailleurs, de l'après et de la sortie.

L'écriture devient alors une arme, une forme d'action, un moyen pour les personnes de se reconstituer et de se soustraire de l'enfermement. La question de l'ouverture aux autres est omniprésente, particulièrement dans l'idée d'une production finale montrée à un public, que ce soit par la publication ou la possibilité de lire, de porter le texte par sa propre voix. Ce type d'atelier interroge également sur la légitimité d'un intervenant s'il n'est pas auteur, sur la légitimité à écrire.

Perspectives

Leïla Delannoy, doctorante en sociologie – Sujet de thèse « La création artistique et le développement culturel auprès des personnes placées sous main de justice en milieu fermé »

Leïla Delannoy a conclu cette journée en présentant dans un premier temps le cadre de sa thèse, « *La création artistique et le développement culturel auprès des personnes placées sous mains de justice en milieu fermé* ». Encore en cours d'écriture, elle portait à l'origine sur le milieu carcéral, mais elle se précise sur le milieu fermé. Ses terrains d'enquête sont, entre autres, le Lieu Fictif à Marseille, les Baumettes ainsi qu'une expérience d'éducatrice dans un centre éducatif fermé (mesure d'alternative à l'incarcération) près d'Avignon. Les personnes placées sous main de justice ont souvent au départ un parcours qui les mènent au placement.

Pour reprendre les travaux de Becker et Robert Castel, les personnes placées sous main de justice sont fréquemment dans une logique d'assignation progressive, systématiquement étiquetées, la désaffiliation sociale étant le point de départ de l'incarcération. La réinsertion passe alors par la capacité à lire les contraintes et les limites sociales et la possibilité de se construire un réservoir de ressources. La conscience du vivre ensemble est donc essentielle et l'interaction sociale réussie devient une reconnaissance.

La PJJ a en cela une double mission contradictoire. En effet, elle punit en mettant à l'écart la personne, dans une logique de neutralisation, et elle a également une mission de réinsertion sociale. La prison a tendance à renforcer les mécanismes d'invalidation sociale qui mènent justement à l'incarcération. Dans ce sens, elle confirme ce pourquoi une personne est en détention où règne l'incertitude institutionnalisée et l'attente.

Tout est lié à la question du temps. Il y devient haché et le détenu en est complètement dépossédé. Tout est chronométré et exécuté dans un ordre précis. L'activité culturelle est alors un moyen d'en redevenir propriétaire.

La vie en prison entraîne une incorporation des normes carcérales qui provoque une surenchère de la virilité dans les prisons pour hommes. Il y a alors une nécessité de se montrer fort et d'affirmer sa domination sur l'autre. L'art et la culture sont alors des facteurs permettant de changer ces rapports qui ne sont pas des fonctionnements propres à la société extérieure. Une « stratégie de disquette » se met alors en place pour donner à voir une image attendue, comme une mise en scène de soi, qui finalement conduit à une mortification du moi interne et de l'identité.

La vie en prison est une détresse sans vis à vis ce qui peut rendre l'action culturelle compliquée car elle demande de se mettre à nu. Néanmoins, la création permet de travailler sur la spontanéité sans cadre d'évaluation ou de mesure du travail effectué. Tout doit faire sens par rapport à l'incarcération du détenu, ce qui a été très bien évoqué par l'artiste Denis Brun dont l'objectif premier de son atelier aux Baumettes était de faire « renaître la spontanéité ».

L'art agit sur le rapport aux autres et induit un travail collectif. Il permet d'explorer les codes de domination, en acceptant de se mettre en danger et de changer les règles. Le but n'est pas défini par avance, il y a une idée d'acheminement. Tous les codes carcéraux explosent avec la création artistique. La possibilité de se réinventer une manière d'être par rapport aux autres est alors donnée aux détenus. C'est également valable pour l'artiste qui accepte de se mettre en danger. Les personnes incarcérées sont considérées comme des

sujets pensants, agissants et ne sont plus seulement réduites à leur simple condition de détenu.

Ces différentes actions ont une signification politique, car elles changent la représentation des prisons. Si la France encourage les projets culturels en milieu carcéral, en Europe, le manque de soutien peut aussi être une source de stimulation. Ainsi, dans la prison de Bolate en Italie, les détenus ont tout fait pour réussir à financer leur projet théâtre, en choisissant de travailler au sein de la prison pour récolter les fonds nécessaires. Ce manque apparent de l'administration permet d'innover et de donner aux détenus la possibilité de faire leurs preuves.